

Les ménages et le changement climatique

236

Le changement climatique induit par l'homme est un des défis environnementaux les plus importants pour l'humanité, car ce changement, inévitable, affectera négativement tous les systèmes socio-économiques. L'amplitude et la durée des changements du climat terrestre dépendront de la demande énergétique. Mais tous les facteurs possibles ne sont pas encore connus.

Ainsi, récemment, un nouveau phénomène démographique, la diminution de la taille des ménages, prend de l'importance dans la consommation de ressources et sur la biodiversité. Au cours des 30 dernières années, la moyenne de la famille est passée de 3,2 à 2,5 personnes dans les pays développés, et de 5,1 à 4,4 dans les pays en voie de développement. Avec la démographie galopante actuelle, la diminution de la taille des ménages engendre un très fort accroissement de leur nombre.

Dans les pays développés, la consommation en énergie a augmenté de 2,1 % entre 1970 et 1990 ; or, selon la croissance de la population, cette augmentation n'aurait dû être que de 0,7 %, mais la taille des ménages en explique 1,6 % (par exemple, un foyer de deux personnes consomme 17 % d'énergie en moins qu'une personne isolée). Cette fragmentation des ménages induit aussi des actions anthropiques à impact négatif sur la biodiversité, qui touchent en premier les pays en voie de développement, par accroissement de l'espace urbanisé et des activités associées, de la déforestation, des émissions de gaz à effet de serre (bien que 92 % de l'humanité ne dispose pas de voiture !).

Certains pays sont particulièrement visés, comme la Chine, le Brésil ou les îles de l'océan Pacifique, où le nombre de ménages a augmenté de 3,1 % par an, alors que la population n'a connu qu'une croissance de 1,8 % (1,3 % pour l'ensemble de l'humanité et 1,6 % dans les pays développés).

Un fort changement dans les politiques démographiques, malgré le déclin mondial continu de la fertilité humaine, demeure un impératif pour une conservation globale de la biodiversité. En effet, même quand la population décroît, le nombre de foyers augmente significativement – souvent une conséquence de l'agrandissement des villes et des moyens de consommation par tête.

Christian de Mittelwih
Marseille

RÉFORME N° 3063
22-28 JANVIER 2004

La laïcité espagnole reste ostentatoirement catholique

237

Christian de MITTELWIHR

En Espagne, avant la Constitution de 1978, la formation religieuse catholique était obligatoire pour tous et quel que soit l'âge, car tout citoyen « était croyant et catholique par décret » et parce que la « Sainte Mère l'Eglise » l'ordonnait. Cette nouvelle Constitution, après la mort de Franco, établissait la séparation des Eglises et de l'Etat avec liberté de religion et liberté de conscience. Pourtant, les « *Acuerdos del Estado Español* » avec le Vatican, bien que provenant de concordats antérieurs à cette Constitution, restent en vigueur. Aussi, dans les établissements scolaires, le catéchisme (catholique)

« Quoique l'Etat espagnol soit laïque »

se poursuit et s'est peu à peu consolidé avec des cours donnés par des enseignants payés par l'Etat, mais contrôlés par l'épiscopat, en opposition avec les principes constitutionnels espagnols.

Pendant les 25 dernières années, les pouvoirs publics, sous la pression de l'Eglise catholique, ont amené peu à peu la majorité des familles agnostiques à opter pour la participation de leurs enfants aux cours de religion (catholique) afin que ces derniers ne subissent pas de discrimination, quoique l'Etat espagnol soit laïque et garantisse la liberté de pensée. A partir de la rentrée scolaire 2004-2005, selon la LOCE, « *Ley Orgánica de Calidad de la Educación* », les scolaires, depuis l'entrée à l'école primaire jusqu'au « *bachillerato* », auront une nouvelle matière obligatoire, l'enseignement de la religion (en 840 heures de cours dont les notes compteront pour l'examen d'entrée à l'Université). Ils devront choisir entre deux options : l'une confessionnelle (catholique), dont le contenu est établi par l'Eglise catholique et enseigné par des professeurs titulaires nommés par les évêques ; et l'autre, nommée « faits religieux », sera enseignée par les professeurs d'histoire et de philosophie, avec un contenu lui aussi « supervisé » par l'Eglise catholique. Cette dernière option, dite « non confessionnelle », prône dans ses programmes les valeurs religieuses et l'« immoralité » de l'athéisme. Le plus surprenant est que l'Education espagnole va véhiculer un bel exemple d'intolérance et de totalitarisme au travers de la suprématie catholique dans une matière qui aura des répercussions sur l'ensemble des cursus scolaires. Le plus important de cette curieuse dichotomie est de permettre à l'Eglise catholique de maintenir son pouvoir politique, religieux et culturel en Espagne par un système impérialiste d'endoctrinement et de domination,

issu de l'Inquisition, utilisant aussi la culture populaire à travers des étapes devenues souvent profanes, mais socialement incontournables, comme la confirmation, la première communion, le mariage, les processions, le jour de congé pour le saint de l'entreprise, de l'établissement scolaire ou universitaire, de la ville, etc. Pour mesurer l'impact populaire de l'Eglise, il est intéressant de voir comment ont évolué les « dons » à partir des deux cases à cocher sur la déclaration d'impôts, car 0,5 % des impôts est réparti en fonction du souhait du contribuable : entre 2000 et 2001, le pourcentage des dons en faveur de l'Eglise catholique (une des cases) a baissé de 39 à 33 %, tandis que celui en faveur des ONG et associations d'intérêt social (l'autre case) est passé de 39 à 43 % et celui d'aucune case cochée de 31 à 33 % (la somme dans ce cas est gardée par l'Etat).

Enfin, 11 % des contribuables ont coché les deux cases. En outre, 73 % des Espagnols utilisent des contraceptifs malgré l'anathème catholique contre leur usage. Et seuls 12 % des 18-24 ans se disent pratiquants (61 % en 1975 et 91 % en 1960) et 71 % disent pouvoir se passer de l'Eglise catholique pour croire en Dieu. Les critiques sur cette nouvelle matière à options obligatoires sont aussi vives à l'encontre de la hiérarchie du catholicisme espagnol et du gouvernement dans l'Eglise, comme lors du 23^e congrès de théologie (septembre 2003) et par l'Association Jean-XXIII, que hors de l'Eglise, notamment par la confédération de parents d'élèves CEAPA. En Espagne, la « laïcité » reste fondamentalement attachée aux signes religieux ostensiblement catholiques avec l'imbrication de l'Eglise dans tous les événements de la société espagnole. Cette emprise est suffisamment forte dans la conscience populaire pour rendre l'émergence d'une vraie conscience laïque difficile, voire impossible, car rapidement étouffée par le « droit romain » et le qu'en-dira-t-on, tout comme l'expression publique d'autres religions pourtant plus que millénaires en Espagne, comme l'islam et le judaïsme. C'est à quelques mois de l'application de l'enseignement religieux que la Conférence épiscopale espagnole vient de publier un rapport sur la « révolution sexuelle » prônant que « *la jeunesse a le droit de connaître la vérité sur l'amour et sur la sexualité humaine* », et qu'il faut combattre « *la perte de l'héritage chrétien en Espagne* ». Cette Conférence a aussi fixé comme l'un des objectifs de l'enseignement optionnel que « *chaque enfant découvre et connaisse son propre corps comme don de Dieu* ». Les réactions de cette hiérarchie sont révélatrices de sa peur des conséquences de la perte du pouvoir politique dans les arcanes de l'Etat espagnol, pouvoir qui empêche l'ouverture vers les autres religions et un retour à la fidélité à l'Évangile ■